

n° 4 2

mardi 10
juillet

APL ^{informations} Nantes

bulletin régional de l'Agence de Presse Libération

- 2 - l'objecteur de conscience Jean-Marie Bouny mis en liberté provisoire après avoir été réformé.
 - 2 - NANTES : relaxe des 2 inculpés dans le "procès des parc-mètres".
 - 3 - CALENDRIER : - communiqué du M.F.A. de Rezé.
- festival populaire à Rieux.
 - 4/5 - LU DANS LA PRESSE.
 - 5 - LA ROCHE S/YON : meeting contre la dissolution de la Ligue Communiste
 - 6 - NANTES : pétition contre la suppression des rémunération de la formation professionnelle.
 - 7 - un travailleur d'hôpital dénonce les "progrès" en psychiatrie.
 - 8 - document : tract sur la grève chez LIP distribué à Nantes.
- Document : texte publié par l'Assemblée Générale pour la liberté d'avorter

Pendant l'été, le bulletin APL-nantes ne paraîtra pas forcément toutes les semaines, mais en fonction de l'actualité.

APL-informations + bulletin édité par l' Agence de Presse Libération + +
directeur : Maurice Clavel + 14 rue de Bretagne, 75003 Paris + + + + +
téléphone : 508-84-42, 43 & 44 + imprimerie spéciale A.P.L. + + + + +

Bureau régional : "Librairie 71", 29 rue Jean Jaurès, 44000 Nantes +
Abonnements à APL-nantes : les 12 numéros (soit 3 mois environ) minimum
10 francs + Abt. de soutien : 15 ou 20 francs + Abt. en nombre : 6 francs
par exemplaire en plus + en timbres ou en chèques à l'ordre de "Librairie
71", Nantes + +

Vente au numéro (1 franc) : "Librairie 71" à Nantes, et à St-Nazaire :
Librairie "le Tiers Livre", avenue de la République.

Jean-Marie BOUNY en liberté provisoire après avoir été réformé

Jean-Marie BOUNY, objecteur de conscience, arrêté à La Roche/Yon le 11 mai dernier, puis conduit à la prison de Gradignan, a été réformé la semaine dernière. Les autorités militaires ont visiblement cherché à se débarrasser de lui, puisqu'elles l'ont réformé, sans même attendre que son dossier médical soit constitué...

Il est actuellement en liberté provisoire jusqu'à son procès qui aura lieu à une date indéterminée. Il sera probablement condamné au temps de prison qu'il a déjà effectué.

Après Luc BAYON et Gérard PETIT à Lyon, Jean Marie BOUNY est le 3ème "insoumis total" à être réformé et condamné à une peine relativement courte de prison, mais il ne faut pas oublier que François HENAFF est toujours en prison à Rennes, depuis le mois de Février, et il attend toujours son procès... Ecrivez-lui : Maison d'Arrêts - Boulevard Jacques Cartier - 35 - RENNES.

NANTES : relaxe des inculpés dans le "procès des parc-mètres".

Lundi 18 juin, 2 personnes passaient en correctionnelle pour avoir introduit dans les parc-mètres des jetons en plastique au lieu de pièces de monnaie. Elles étaient poursuivies pour "escroquerie". (voir APL n° 39).

Les avocats avaient remis en cause la légitimité de la société "Neptune", qui est concessionnaire, parce qu'elle poursuit un but lucratif. La redevance des parc-mètres est une simple taxe extorquée sans contre-partie par une société privée, et réclamée par des agents privés et non pas de la fonction publique. Il n'y a donc pas "escroquerie", ce qui interdit les poursuites au pénal.

Ainsi pensa le Tribunal lundi 9 juillet après délibéré, puisqu'il prononce la relaxe contre les 2 inculpés, les délits d'escroquerie et vol n'étant pas constitués. Un texte de loi spécial devra être édicté pour poursuivre en correctionnelle ceux qui mettent des rondelles. Dans le passé, il a fallu un texte spécial pour condamner ceux qui faisaient des branchements parasites sur le réseau électrique.

Par ailleurs, le Tribunal ne s'est pas prononcé sur la légalité de la société "Neptune", ce qui constitue dans son cas un préjugé contre. La séance du Conseil Municipal de ce lundi soir est justement consacrée aux parc-mètres ...

En résumé, sauf élément nouveau, "Neptune" ne pourra plus menacer de correctionnelle ceux qui refusent de payer ou qui mettent des rondelles. De plus, la manoeuvre de "Neptune" consistant à infliger des "amendes" aux récalcitrants est franchement illégale ...

Lu dans Ouest-France du 5 Juillet : "le renforcement du contrôle des parc-mètres et modification de la concession au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal est convoqué lundi à 18 heures 45. Parmi certaines questions à l'ordre du jour, on relève avec de nombreuses répartitions de subventions, l'acquisition de parc-mètres et le renforcement du contrôle avec incidences sur la concession à la Sté Neptune, la modification du financement à l'Hotel à voitures "Neptune" et la garantie de la ville pour un emprunt de 8 millions : ouverture d'enquête pour la déclaration d'utilité publique de la rocade rapide urbaine de Nantes, deuxième tranche de travaux au camping du Val du Cens.

Guémené : les ouvrières de la C.I.G. ont arrêté leur grève lundi 2 juillet. Quatre licenciements sont annulés, mais le patron en a maintenu deux, dont celui d'une soeur ouvrière qu'il tenait pour responsable de la création de la section syndicale.

St-Nazaire : à la suite de l'affaire de St-Emilien-de-Blain, un cumulard responsable de l'agression contre un militant paysan a été condamné à 4 mois de prison avec sursis. On fait remarquer que quand un travailleur est condamné pour coups et blessures, il ramasse bien plus et sans sursis ...

Les camarades M.F.A. et GSED sont informés qu'aucune réunion ne se tiendra en Juillet et Aout. Permanences tous les mercredis de 18 H à 20 h, 1, place des Filets - REZE- Tél. 75.53.83.

A la reprise, activités accrues vers le Socialisme Distributif. Nous remarquons avec satisfaction dans la Presse que Monsieur GORSE est favorable à la création d'un fonds spécial de Garantie des salaires. La lettre écrite au Ministre des Affaires Sociales par la Fédération des Associations Familiales réclame un salaire social de la mère de famille, pour les plus de 65 ans, la gratuité des transports urbains.

Toutes ces propositions sont dans le sens du Revenu Social dissociant le pouvoir d'achat de l'Emploi.

Dans une Economie rationnelle, les deux tiers des emplois actuels seraient reconnus comme inutiles ou nuisibles. Notre rôle sera de les transformer en loisirs.

A quand la monnaie basée sur la production et répartie selon les besoins réels ?

RIEUX (Morbihan) : Festival Populaire Breton - lieudit "La Bousse-laie"
----- à 6 kms de REDON (35)

Les 13 - 14 et 15 JUILLET 1973

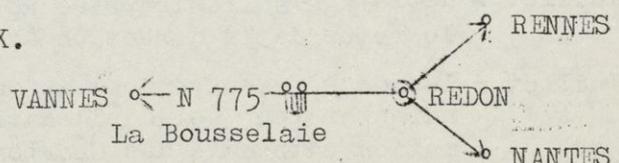
Le 13 Juillet : à 21 h Cinéma avec René VAUTIER - "Be po, be po ket" :
La Bretagne vue par un Breton, précédé de courts métrages de
Marc BERNOL et TORR & BEN.

Le 14 Juillet : à 14 h : CABARET BRETON avec Patrick EWEN et sonneurs -
cidre, chouchenn - galettés
de 14 h à 18 h : animation de marionnettes avec les HOULOUBOULOUS
courts métrages de TORR & BEN
à 20 h : récital de GLENMOR, puis FEST-NOZ avec KOUERIEN SANT-YANN,
les frères PENNEC, AR SONNERIEN KOAT BREKILIEN,
ANNIE & FELIX (chanteurs) et autres sonneurs et chanteurs
ENTREE : RECITAL + FEST-NOZ : 10 F

Le 15 Juillet : à 14 h : KATELL AR SKANV & Gérard DUCOS
à 15 h : SERGE KERGUIBUFF
à 16 h : GILLES SERVAT
à 17 h : Spectacle de marionnettes "KATIA" avec les HOULOUBOULOUS
Toute l'après-midi, animation sur le terrain avec sonneurs.
Entrée : 5 F
à 21 h : Récital d'ALAN STIVELL, puis FEST-NOZ avec AR SKLOFERIEN
RIVALIN et autres sonneurs et chanteurs.
Entrée : RECITAL + FEST-NOZ : 10 F

Au cours du FESTIVAL et à partir du vendredi soir :
Expositions de peintures (DRENOU, MICHAUD, etc...) , Panneau "An Ol"
(libre expression) - Stand "ECOLOGIE" avec "Nature et Vie" -
Stand Information Bretonne (COOP BREIZ) et Stand Larzac-Information - solidarité
pour la Marche - NOURRITURE - CAMPING & HEBERGEMENT ASSURES.
Toute animation spontanée sera la bienvenue.

ORGANISATION : Foyer des Jeunes de RIEUX.



Segré : l'armée projette d'exproprier 130 hectares (selon ses chiffres) dans la forêt de la Ferrière-de-Flée.

Cholet : (4/7) Après le dépôt de bilan des Ets Périer (fermetures de fenêtres), leur fonctionnement est en sursis jusqu'en octobre. Une centaine de personnes ont déjà quitté "volontairement" l'entreprise.

Poitiers : (8/7) des paysans sont venus vendre du lait à 0,70 au marché des Couronneries pour expliquer leurs revendications.

Cholet : les locataires de la cité des Mauges refusent l'augmentation des loyers, qui a pour but de financer une 3^e tranche de construction.

Le Clion s/ mer : (6/7) M. Durand, employé municipal, est mort écrasé par la benne d'enlèvement des ordures ménagères sur laquelle il travaillait.

St-Laurent s/Sevre : Les aides familiales rurales réunies en session nationale revendiquent une convention collective; les libertés syndicales; l'amélioration du système de prévoyance qui accorde seulement 40% du salaire à partir de 15 jours d'arrêt de travail; des cours de recyclage avec les autres travailleuses familiales; le paiement intégral du temps de travail, y compris les heures de repas considérées comme "loisir".

Accidents du travail

4 Juillet : Glos (Calvados) décès après 50 jours de comas d'un ouvrier de 17 ans blessé sur le chantier le 11 Mai dernier.

6 Juillet : A Laprade (Charente) un agriculteur est tué par la remorque que tirait son tracteur

6 Juillet : à Malville un agriculteur écrasé par une citerne d'eau à laquelle il conduisait son cheval.

LICENCIEMENT

3 Juillet : licenciement abusif à la SOAF (Ste Luce) dénoncé par la CFDT

6 Juillet : débrayage à la SOAF et Stratisoaf pour protester contre le licenciement d'un employé de bureau à la suite d'une grève en Juin

5 Juillet : Le Mans - 3^e condamnation de la Société Méral d'Aubigné-Racan pour non-réintégration d'une déléguée syndicale

Fermeture de l'usine PROVIMI de St Nazaire - 35 personnes licenciées F.O. dénonce le licenciement de 53 employés sur 98 à la CFE.

6 Juillet : Les Magasins Réunis de St Malô fermeront leurs portes le 30 Septembre.

Les Cheminots CGT s'inquiètent de la compression des effectifs prévue par l'accord-cadre de modernisation : 30.000 agents de moins.

9 Juillet : CGT Chrysler France s'insurge contre le licenciement d'un délégué CGT (prétexte : une bagarre dans l'usine)

MOUVEMENTS DIVERS :

3 Juillet : 120 familles de la Chapelle sur Erdre préoccupés par la rentrée scolaire de Septembre manifestent pour l'accélération des démarches devant aboutir à la réalisation d'un groupe scolaire - ils ont planté une tente sur le terrain prévu par la commune pour la construction.

4 Juillet : La grève continue à la Société Entrepôts à Cheviré - les diverses revendications ne sont pas satisfaites et la Direction refuse de négocier tant que la grève continue.

4 Juillet : débrayage à l'entreprise ROUL (sanitaire Chauffage) pour protester contre le refus de la direction de négocier sur les revendications.

5 Juillet : Les dockers suspendent le déchargement d'un charbonnier à Nantes pour manifester leur solidarité avec les charbonniers en lutte contre la Fédération patronale des Charbonniers.

- 5 Juillet : revendications du personnel hospitalier de Nantes pour l'augmentation des effectifs - le Sénateur Maire et le Directeur Général s'engagent à tout mettre en oeuvre pour faire accepter le budget 73 qui prévoyait la création de 386 postes.
- 7 7/8 Juillet : A LMT (Orvault) mouvements des ouvriers pour obtenir des moyens de transport pour le personnel
- 9 Juillet : A St Pierre sur Dives 150 ouvriers en grève depuis jeudi matin pour revendications salariales

RACISME :

- 5 Juillet : entre Ivry et Vitry (val de Marne) 3 inconnus en chemise blanche et cheveux courts attaquent et noient un ouvrier portugais après avoir attaqué plusieurs ouvriers immigrés dans la même soirée.
- 9 Juillet : un jeune Tunisien de 18 ans est blessé d'une balle dans le bras à la suite d'une altercation entre les Forces de l'Ordre et les Fans de J. Halliday et Sylvie Vartan à Marseille - Ouest France s'interroge "le coup de feu est-il parti accidentellement et qui en est l'auteur ?

Suite à la dissolution de la Ligue : Lu dans le Monde du 5 Juillet :

"L'alliance républicaine pour les Libertés et le progrès présidée par Mr Jean-Louis Tixier-Vignancour, se félicite de l'incarcération d'Alain Krivine qu'elle avait réclamée le 26 Juin dernier. Elle espère qu'une lourde peine viendra sanctionner l'émeutier communiste. En revanche, elle proteste contre la dissolution d'Ordre Nouveau." "Il paraît inconcevable qu'Ordre Nouveau puisse être victime aujourd'hui de ceux qui, hier jugeaient utile de collaborer avec lui" souligne l'alliance républicaine en rappelant les encouragements et la protection dont Ordre Nouveau a été le bénéficiaire de la part des forces de l'Ordre.

LA ROCHE/YON : Communiqué du Comité de Lutte contre la Répression

A l'appel de multiples organisations (Ligue des Droits de l'Homme - Parti Communiste - Parti Socialiste - P.S.U. - CGT - CFDT - FEN - Jeunesse Communiste - Jeunesse Socialiste - JOC - Frères du Monde - Mouvement Mondialiste - Collectif du Grenier - Comité de lutte contre la Répression - Comité de Lutte Lycéen), le meeting unitaire de protestation contre la dissolution de la Ligue Communiste et l'emprisonnement d'Alain Krivine, qui s'est déroulé à la Roche/Yon le 6 Juillet, fut un véritable succès avec une salle comble.

Après les interventions successives des grandes organisations politiques et syndicales et des nombreuses organisations révolutionnaires regroupées au sein du Comité de Lutte contre la Répression (pour qui la violence est le seul fait du Capitalisme qui asservit le monde ouvrier, paysan et intellectuel à sa loi du profit et qui par son appareil policier se charge d'empêcher toute expression qui le menacerait) qui dénonçait la loi anti-casseurs, réclamait la libération d'Alain Krivine et des autres militants, le droit à l'expression et à l'organisation de tous les militants de la classe ouvrière et de la jeunesse", la salle demanda que la parole fût donnée à l'ex Ligue Communiste, s'appuyant pour cela sur les déclarations du Programme Commun sur les libertés. Les représentants de la Ligue des Droits de l'Homme, du PCF et de la CGT s'opposèrent vigoureusement à cette proposition, non démocratique selon eux. Ce à quoi l'ensemble des participants répondit que la démocratie était dans la salle ; le rapport des forces étant en écrasante majorité en faveur de l'intervention d'un militant de l'ex - Ligue, puisque les organisations présentes étaient réunies sur le principe de la Défense des Libertés, et donc de la Liberté d'Expression, un des militants de l'organisation dissoute s'exprima, chaleureusement applaudi par les manifestants.

Les représentants de la Ligue des Droits de l'Homme, du PCF, de la CGT, des J.C. suivis de ceux du PS et des JS, quittèrent la salle entraînant derrière eux une dizaine de participants, avant d'avoir pu faire procéder au vote de la motion finale. De nombreux manifestants s'élevèrent contre cette manoeuvre des grandes organisations, qualifiée de chantage, et la réunion se poursuivit dans l'unité avec une rare détermination.

NANTES, le 8 Juillet 1973

- 6 -

Ecole Régionale de Service Social -

Suite à la décision prise le 8 Juin par le Ministère de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale, les étudiants de l'Ecole de Service Social de Nantes, comme les étudiants de l'Ecole Pratique de Service Social du Boulevard Montparnasse à Paris ont envoyé la pétition suivante à différentes personnalités et organismes.

Les destinataires de cette pétition de Nantes sont :

- M. Poniatowski - Ministre de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale
- M. GORSE, Ministre du Travail, de l'emploi et de la Population
- Melle Dienesch, secrétaire d'Etat à l'Action Sociale et à la réadaptation
- M. Delors, secrétaire général du comité interministériel de la formation
- M. Delépine, Directeur Régional de l'Action Sanitaire et Sociale
- M. Toul, Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale
- les élèves de toutes les écoles de Service Social de France
- les organisations syndicales
- les organisations professionnelles
- la presse.

PETITION

Ayant appris la suppression des rémunérations de formation professionnelle, au titre de la promotion sociale pour les nouveaux étudiants en Service Social à la rentrée 73-74, les étudiants et le personnel de l'Ecole de Service Social de Nantes (10, route de St Sébastien) s'élèvent contre cette mesure, contraire à la politique engagée en matière de promotion sociale et de formation continue.

Son caractère tardif, à ce moment de l'année, porte directement préjudice aux futurs étudiants qui ont commencé leurs démarches : préparation aux concours, préavis à leurs employeurs, examens d'entrée (aux droits d'inscription parfois fort élevés) et, parfois dans plusieurs écoles, auxquelles s'ajoute l'examen ministériel que l'administration a organisé à leur intention sans prévoir son inutilité.

Cette décision lèse ceux qui sont obligés de travailler dans l'espoir qu'ils avaient de reprendre leurs études. Enfin, elle limite le recrutement des étudiants assistants sociaux aux seuls lycéens et étudiants, alors que l'expérience vécue dans le monde du travail par quelques uns est un apport supplémentaire à la formation et à la profession elle-même.

Les signataires s'engagent à tout mettre en oeuvre pour obtenir l'abrogation de cette décision. L'argument du manque de crédits dissimule une remise en cause de la loi sur la formation permanente et va à l'encontre des droits fondamentaux des travailleurs à la promotion.

A ce jour, ont été obtenues 59 signatures d'étudiants en Service Social à Nantes et 3 signatures de Cadres pédagogiques permanents de l'Ecole.

Nantes jeudi 5, 250 personnes ont assisté au meeting contre la dissolution de la Ligue Communiste à l'appel de 14 organisations de gauche et d'extrême gauche.

Les progrès de la Psychiatrie

C'est toujours la loi du 30 Juin 1838 qui régit l'internement en hôpital psychiatrique !

Cette loi considère la personne hospitalisée comme "aliénée", incapable d'exister par elle-même ; elle permet donc à d'autres, famille, médecin, assistante sociale, préfet, maire, police, etc.. de décider pour elle.

Il existe bien un placement "libre", c'est-à-dire librement consenti par le "malade". On s'attendrait à ce qu'il soit la règle. Eh bien non ! C'est l'exception. Par contre, les placements d'autorité, définis par la loi de 1838, sont le quotidien des hôpitaux psychiatriques.

On distingue 2 modalités :

- 1 - le placement volontaire - Sur la demande de la famille ou d'un service social avec certificat médical à l'appui. La plupart du temps, le "volontaire" ce n'est pas du tout le malade. Son entrée à l'hôpital comme sa sortie dépendent des autres.
- 2 - le placement d'office - s'adressant à des gens dont le comportement trouble la sécurité des personnes ou l'ordre public.
L'internement, comme la sortie, sont décidés par arrêté préfectoral après intervention, soit de la police, soit du maire de la commune. Dans le meilleur des cas, cela fait 2 ou 3 mois d'internement, le plus souvent 6 à 8 mois.

Ce dispositif fonctionne à merveille, avec la complicité de tout le monde. Une loi qui dure comme ça, c'est qu'elle fait ses preuves. Il faudrait lui poser la question de savoir à quoi elle sert :

- ou bien à ce qu'elle prétend, apporter une aide et des soins à des gens en difficulté,
- ou bien à ce qu'elle n'avoue pas, agrandir l'éventail des mesures policières?...

LARMOR-PLAGE : camping sauvage interdit, les campeurs s'organisent.

Depuis le mois d'avril, la municipalité de Larmor-Plage veut empêcher le camping dans la partie ouest, car "elle ne peut assurer la sécurité et la salubrité des lieux". Les campeurs qui y sont installés sont des habitués. Ils viennent la plupart de Lorient et se retrouvent depuis des années en famille, entre amis.

"Il n'est pas pensable que nous partions d'ici pour trouver un autre emplacement" Le terrain de camping est la propriété de plusieurs habitants de Larmor-Plage qui ont donné à la municipalité la location. 3 ha sont actuellement laissés en location à la mairie (partie est) et 32 ha lui ont été repris par M. le Boulbech : "la municipalité n'a pas assuré une gestion correcte du terrain, en particulier en ne coupant pas la lande, elle accroît les risques d'incendie, de plus le ramassage des ordures n'était pas correctement assuré."

La location n'ayant pas été renouvelée, le Maire s'aperçoit qu'il y a risque d'incendie et applique un arrêté municipal interdisant le camping à l'ouest. Les campeurs refusent de quitter les lieux et le Préfet décide alors l'interdiction formelle de camper. Les campeurs réagissent : " nous ne partirons pas, nous resterons par tous les moyens jusqu'à la fin de nos vacances " .

Face aux menaces d'envoyer les CRS, les campeurs s'organisent et se retrouvent à 197, dans une assemblée générale le 6 Juillet. Une pétition sera envoyée au Préfet mardi 10, expliquant le refus d'obtempérer aux ordres d'évacuation des lieux

" nous refusons d'aller dans la zone est, seule autorisée. Nous sommes suffisamment entassés dans nos HLM pour retrouver les mêmes conditions pendant les vacances " .

Dans la zone Est en question, 2500 caravanes et tentes sont parquées dans 3 ha de terrain : il n'y a pas de bouches d'incendie, si un incendie éclatait, cela serait une catastrophe .

Nantes, le 6 Juillet 73 - distribué aux portes des usines à l'embauche du matin dans la zone de Carquefou

LIP : UNE NOUVELLE RENOMMEE !

. LIP, une entreprise familiale qui n'a pas su s'adapter aux nouvelles nécessités du marché

Qui en fait les frais ? les ouvriers : 400 licenciements prévus.

Des licenciements, du chômage en perspective : la riposte s'organise :
- négociations - grève - occupation - séquestration des administrateurs - découverte d'un dossier annonçant la liquidation - stocks de marchandise pris comme monnaie d'échange pour les négociations - manifestation de soutien de 10.000 personnes le 15 Juin - remise en marche de l'usine.

. Les travailleurs ont remis la production en marche pour s'assurer un salaire de survie et pour permettre une présence et une participation de tous à la lutte.

Sur les grilles de LIP apparaît une banderole :

C'EST POSSIBLE... ON FABRIQUE... ON VEND !

ON FABRIQUE - Les ouvriers s'organisent eux mêmes la production: plus de cadences imposées, chacun a son rythme, chacun a ses initiatives, la comptabilité est publique.

Des commissions ouvertes à tous se créent : sécurité, entretien, gestion, vente...

ON VEND - Moins de 43 % par rapport aux prix habituels, prix de vente au détaillant !

2 millions AF de montres vendues en 5 jours : les commandes des Comités d'entreprise affluent.

Radio; télé, journaux, tout le monde "en parle" : enfin, une forme de lutte qui brise le silence de ces messieurs de la presse bourgeoise !

UNE NOUVELLE FORME DE LUTTE - Les travailleurs de LIP ont su passer d'un stade défensif à un stade offensif.

Après l'épuisement des formes traditionnelles de lutte, les travailleurs ont su trouver la parade et établir un rapport de forces qui dépasse le cadre de l'entreprise :

- 3 semaines de production sans intervention des forces de l'ordre
- mise en échec du plan patronal de rationalisation à vaste échelle au détriment des travailleurs (voir FOS, ACB, SN IAS)
- remise en cause dans les faits de la "logique" capitaliste des licenciements.

LA GREVE DE LIP : UNE DEMONSTRATION

. Une participation active, totale à la lutte, des décisions prises collectivement chaque jour en Assemblée Générale, UNE GREVE GEREE, CONTROLEE PAR L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS A LA BASE.

. Certes, l'entreprise LIP est toujours un maillon du capitalisme, mais la classe ouvrière A TRAVERS CETTE LUTTE A REMIS EN CAUSE LE POUVOIR PATRONAL DANS L'ENTREPRISE ET PAR LA MEME LE SYSTEME CAPITALISTE.

Parti Socialiste Unifié - Union Marxiste de Nantes.

extrait de Ouest-France : Batignolles et l'affaire LIP - Les syndicats CGT et CFDT des Batignolles ont adressé un télégramme de soutien aux travailleurs de LIP Dans un autre télégramme au 1^{er} ministre, ils s'élèvent contre la désinvolture Gouvernementale face à la situation des travailleurs LIP en lutte pour leur emploi

ASSEMBLEE GENERALE POUR LA LIBERTE D'AVORTER

C O M M U N I Q U E

Depuis plusieurs mois, à NANTES, l'assemblée générale pour la liberté d'avorter a pratiqué une cinquantaine d'avortements par la méthode KARMAN qui se sont bien déroulés à tous points de vue (cf à notre position minimum). D'autres femmes dont les grossesses étaient plus avancées et ne pouvaient être résolues par la méthode Karman ont décidé de se rendre à l'étranger, partiellement à nos frais.

Nous demandons aux personnes intéressées par notre pratique de se mettre en relation avec n'importe quel membre de la liste ci-jointe, et à ceux qui pourraient nous donner de l'argent de le faire le plus vite possible car nous en avons grand besoin.

Nantes, le 19 juin 1973

VILLA	Antonio	Le Puy Garnier ANGERS 49000
CABANIS	Daniel	4, avenue de l'Hotel Dieu NANTES
BOBIN	Marie Agnès	10, quai de Lourmel NANTES
ROUSSIEZ	Joël	2, rue du Bouffay NANTES
LEOBON	Yves	La Barcalais BOUAYE 44830
PENSEC	Dominique	La Bourgonnière chambre 461 NANTES

HUE	Jean François	42, rue Jules Simon NANTES
DOUAUD	Chantal	2, place du Moustier NANTES
CANSELIER	Jacky	La Coueronnais Bouvron par BLAIN 44130
BIGOT	Nelly	42, rue Jules Simon NANTES
AMIGUES	Michel	30, rue des Boërs NANTES
HELINE	Eliette	53, rue du Coudray NANTES
ELIOT	Pierre	3, rue des Halles NANTES
RICHAUDEAU	Michèle	17, rue de la Barillerie NANTES
GUESDON	Bernard	53, rue du Coudray NANTES
CARRE	Jacky	4, rue J J Rousseau NANTES
CRUSE	Danielle	1, rue du Cormier La Contrie NANTES
GARNIER	Joël	28, rue Notre Dame de la Paix 49 CHOLET
HUE	Prune	Cité Casterneau NANTES
GARNIER	Ophélie	La Coueronnais BOUVRON par BLAIN 44130
GARNIER	Pélagie	La Coueronnais BOUVRON par BLAIN 44130
GARNIER	Armel	La Coueronnais BOUVRON par BLAIN 44130
GARNIER	Ballue	La Coueronnais BOUVRON par BLAIN 44130
JORGENSON	Jean Claude	Cité Launay Violette 44042 NANTES
RAYMOND	Patrick	76, avenue Camille Flammarion NANTES
RAYMOND	Christine	76, avenue Camille Flammarion NANTES
BEILVERT	Catherine	11, rue Geoffroy Drouet NANTES
CHRETIEN	Colette	4, rue J. J. Rousseau NANTES
HEMON	M. Yvonne	293, rue du Pressoir Rouge ANCENIS 44150
DELAUNAY	Hubert	"Le Bourg" BELLIGNE VARADES 44370
BAILLOUD	Philippe	4, rue J.J. Rousseau NANTES
GENDRON	Jean Louis	chez COUTEAU
COUTEAU	Zoé	3, rue de Charonte ST HERBLAIN 44800
JOUSSET		24, Impasse Halgan NANTES
BACHELIER	M. François ^e	9, chaussée de la Madeleine NANTES
BACHELIER	Patrick	9, chaussée de la Madeleine NANTES
BESMAT	Solange	4, rue Montesquieu NANTES
DURAND	Georges	12, rue Scribe NANTES
RENIER	H.	15, bd de la Renaissance ST NAZAIRE
DUBOIS	Noële	5, rue Athéna NANTES
LE DOUSSAL	Jean Michel	Cité Fresche Blanche 961 NANTES
PUVIS	Catherine	8, rue de la Juiverie NANTES
LEVASSEUR	Anne Marie	9, rue de l'Hippodrome NANTES
PLANTARD	Michel	3, rue de Santeuil NANTES
STIVAL	René	4, rue Rabelais NANTES
VEVE	Jacques	4, rue Rabelais NANTES
BRICE	Alain	5, rue des Sablos d'Olonne NANTES
EYSSALET	Piorrotte	7, rue Henri IV NANTES
BRETEAU	Jean	Bâtiment 12, Bois St Louis NANTES
LE PICHON	Philippe	12, allée du Port Maillard NANTES
BIFFERT	Pierre	12, rue de Toronto NANTES
HERVE	Maurianne	9, rue de l'Emery NANTES
LEGRAS	Jacqueline	"Néron" HERIC 44
MAHET	Michèle	13, avenue de l'Hippodrome NANTES
GREFFE	Bernard	6, rue des Echevins NANTES
MILLET	Lucien	"Néron" HERIC 44
CHAIGNEAU	Christian	Le Chêne Neuf Villomoisan par le LOUROUX BECONNAIS 49370
BIGORGNE	Gérard	5, rue St Léonard NANTES
BRICE	Madeleine	7, rue Henri IV NANTES
LESQUER	Annie	5, rue de Quebec NANTES
ROY	Michel	7, boulevard Lyautéy NANTES
VILLENEUVE	Martine	2, place du Moustier NANTES
FOLLEA	Françoise	43, rue Léon Jost NANTES
VRIGNAUD	Colette	4, place du Port Communeau NANTES
CALAMEL	Jean	7, rue des Reinettes NANTES
BOCHEREAU	Danielle	39, bd Jean Ingres NANTES

"Toutes ces choses-là étaient illéglacs, aussi illégales que la liberté elle-même"
(ROBESPIERRE - 10août 1792)

Parmi les luttes que mène le prolétariat moderne, celles de la fraction féminine sont des plus importantes, et ceci parce que toute domination de classe repose sur un patriarcat. En effet, la richesse extorquée par la classe dominante est liée au nombre de ses sujets, il faut donc que la moitié des humains qui assure la reproduction de la population soit parfaitement contrôlée ; et ce contrôle prend des formes diverses suivant la nature de la domination, mais repose finalement sur l'interdiction faite aux femmes de disposer d'elles-mêmes.

La contraception, qu'elle soit préventive ou curative, forme un domaine privilégié de connaissances dont doivent absolument s'emparer les femmes. Potentiellement cette discipline n'est qu'une médiation particulière du pouvoir des humains sur eux-mêmes, mais, détenue par le corps médical, elle s'organise à l'image de la domination. Deux tendances s'affrontent aujourd'hui chez les médecins qui traduisent exactement une lutte plus générale pour le pouvoir entre la vieille bourgeoisie capitaliste et la nouvelle bourgeoisie organisatrice (contrairement à l'opinion généralement reçue d'ailleurs, il n'y a pas un prolétariat et ses représentants qui voudraient l'avortement libre, et un "pouvoir bourgeois" pour le refuser). Les premiers défendent l'interdit absolu qui est nécessaire au bon fonctionnement de leur ordre économique, les seconds sont partisans d'une "libéralisation" contrôlée par le biais de l'organisation médicale, et qui rendrait obligatoire le développement d'un nouveau secteur de structure sociale, ébauche des formes modernes de domination par la logique et la programmation (Laissez-les-vivre et le GIS représentent à peu près les deux berges du cloaque).

Pour l'instant, quelques médecins sont prêts à soumettre leur savoir et à mettre à la disposition des femmes leurs techniques, afin de s'en démettre progressivement et de rompre ainsi avec leur misérable spécialisation. Il n'appartient plus qu'aux femmes de se donner les moyens de rendre exécutoire, avec le maximum de sécurité cette proposition dont la réalisation connaît déjà quelques esquisses en divers endroits

Ainsi, à NANTES, il existait depuis 4 ans un réseau clandestin d'avortements, qui utilisait la technique de la pose de la sonde urinaire stérile, celle-ci étant pratiquée avec une maîtrise telle qu'aucun accident grave ne fut enregistré au cours de plusieurs centaines d'opérations. Les membres de ce réseau, fatigués par cette pratique (évidemment insatisfaisante), décidèrent de convoquer une réunion publique, puis d'assister à la démonstration d'un avortement fait par le GIS à PARIS.

L'histoire de ces réunions publiques, qui se sont peu à peu transformées en assemblées générales, par le jeu de ruptures successives absolument nécessaires au développement cohérent de nos activités, ne peut être connue que par l'observation des résolutions pratiques des problèmes soulevés par l'existence même de ces activités.

C'est ainsi que :

- L'occultisme, manifestation de la peur du corps social, qui maintenait des séparations entre spécialistes et non-spécialistes, a été aboli par la publication d'une liste de noms (variable, puisque l'assemblée est ouverte) dont chaque membre à la disposition, et qui matérialise la responsabilité collective.

- La fin de la dépendance au matériel, obtenu à l'origine grâce à la complicité de médecins complaisants et à l'existence de rapports personnels de membre de l'assemblée avec eux (ce qui devenait, naturellement, de plus en plus impraticable) s'est faite par l'approvisionnement direct de membre de l'ag précisément mandatés par elle. Tous les mandats sont révocables à tout moment et rotatoires. L'assemblée générale n'admet ni représentants ni spécialistes.

- La question des "garanties médicales" est assumée par le mandat donné régulièrement à un groupe de rencontre (note I) avec les femmes, qui a pour but de nous expliquer : notre histoire, l'instrument Karman, la contraception etc..., donc de prendre totalement en charge nos rapports dans l'assemblée générale et les rapports de l'AG avec les femmes. L'expérience de l'assemblée générale s'enrichit essentiellement dans ces rapports. Le contrôle des femmes sur leur devenir est absolu puisque par leur participation à cette réunion puis, si elle le désirent aux débats de l'AG, elles peuvent modifier leur histoire particulière et du même coup, l'histoire de l'AG. La question des "garanties médicales" se trouve donc résolue non pas en termes de fonctionnement, mais en terme de pouvoir de la femme sur sa propre histoire, et en particulier sur celle de l'usage libre qu'elle fait de la technique KARMAN qui n'est en définitive que l'histoire qui se passe entre l'assemblée générale et elle-même.

L'assemblée générale apparaît donc historiquement comme un moyen possible d'un pouvoir collectif et individuel non-séparé.

Dans chaque moment de cette histoire, la lutte réapparaît entre une position qui voudrait résoudre quantitativement, par accumulation, un problème particulier posé (et qui, si elle s'imposait à nous, signifierait la mort de l'AG) et le point de vue du dépassement qualitatif ; entre les logiciens et les dialecticiens.

L'assemblée générale n'est ainsi qu'une histoire particulière, l'histoire d'un groupe d'individus qui s'approprient un instrument particulier (la technique KARMAN) qui lui procure une réelle autonomie, dans un moment où la division des classes dominantes, et surtout la force sous jacente du prolétariat moderne, autorisent une subversion sans risque laissant ainsi champ libre aux esquisses d'un réel pouvoir des femmes sur elles-mêmes. L'enrichissement de cette pratique ne peut se faire sans le mouvement de la conscience qu'à l'assemblée générale d'elle-même : il ne peut se faire sans la compréhension de la lutte globale menée par le prolétariat moderne contre le vieux monde modernisé et du mouvement propre de la domination moderne. Cette compréhension passe en effet par celle de sa propre pratique, et elle n'est autre que la théorie de sa conscience et la conscience de sa théorie. C'est la critique en acte des spécialistes qu'il faut enrichir, en orientant tout d'abord celle-ci vers le pouvoir médical, grâce au levier que constitue la question du pouvoir des femmes sur elles-mêmes, qui n'est qu'un préambule du pouvoir des humains sur eux-mêmes

"L'AVORTEMENT EST UN ACTE MEDICAL"
déclare le président de la confédération des syndicats médicaux
(Le Monde du 17 mai)

"L'AVORTEMENT EST UN ACTE METALLURGIQUE"
déclare le président de la confédération des syndicats métallurgiques
(La Contradiction du 18 mai)

Note 0 à l'usage des calomniateurs et de ceux qui les écoutent :

Au strict point de vue de la technique utilisée, toutes les précautions ouvrières (pour ne pas dire médicales) sont prises (matériel perfectionné, asepsie, dextérité, etc.) parcequ'un prolétaire conscient (une femme ou un homme sans spécialité) a toujours plus d'intelligence dans ses actes et ses rencontres que n'importe lequel des dominateurs médecins quand ils soignent leurs amalades dans un rapport qui ne peut être que de mépris ou d'indifférence. Tout ceci pour clore le bec aux carabins de gauche et autres cons : "Les nouveaux sophistes ne parviendront pas à se faire prendre pour autre chose que des loches vertes". (Ferdinand Velpeau, anti-sceptique radical, sujet aux maux de têtes).

Note I

Précisons que les réunions préparatoires" dont il est question ici ont lieu entre toutes les femmes qui ont demandé à être avortées, celui ou celle qui opérera, et les personnes de l'assemblée générale qu'elles ont rencontrées d'abord, ainsi que la personne mandatée pour la coordination, et ceux ou celles qui apprennent.

"nous expliquer" signifie de plus se confronter avec la pratique des autres, par le jeu d'échanges réciproques entre les femmes et nous, et surtout transgresser le rapport demandeur-offreur pour le transformer en un dialogue plus riche : poser finalement en termes de contrôle ce qui se pose initialement en termes de fonctionnement.

Note 2

1) nous affirmons avoir été mêlés de près ou de loin à des avortements par sonde stérile pratiqués dans les meilleures conditions. Au contraire, la propagande récente des médecins libéraux traine dans la boue la sonde et l'avortement chimique, que cependant la moitié d'entre eux ont nécessairement pratiqués dans les années passées. Il s'agit pour eux d'affirmer la grande pureté technique et statistique de la méthode Karman, de rendre celle-ci indiscutable. Désolés ! elle est à discuter : nous en discutons l'emploi, nous l'aménageons...

2) notre but est de transformer les rapports sociaux liés à cette question des avortements, et d'abord les rapports entre les hommes et les femmes ; il est donc avant tout de transformer les rapports au sein de l'assemblée générale elle-même, en particulier par l'extension de la pratique abortive.

Contrairement aux médecins qui refusent de former des non-médecins, nous formons en priorité les gens de l'AG qui se soumettent à la confrontation collective, en y participant.

3) nous n'attendons rien d'une énumération de nos problèmes (cf groupe de Grenoble), nous les dépassons. Pour cela, l'AG est un lieu de contradiction et donc d'enrichissement.

Contre tout pré-supposé politique ou scientifique, et la tristesse qui en découle, notre position publique dépend en permanence de notre pratique et de sa discussion, c'est-à-dire de la manière dont le problème change d'aspect pour nous à travers ce qu'on fait. Nous ne prétendons rien apprendre que de cette pratique collective, et de la répercussion de nos connaissances et de nos pensées entre nous. De ce fait, l'ag est un milieu ouvert. Nous savons où nous allons.

4) le problème des avortements est lié à la question sociale d'une manière bien plus riche que ne le supposent les politiciens qui militent pour "la libération de l'avortement". On n'a rien dit quand on a exposé le contexte économique dans lequel il se situe.

La résolution active de ce problème a été dès le début relié à la critique moderne du patriarcat (donc à la critique du patriarcat modernisé). C'est là sa seule chance de déboucher sur plus de liberté. Sans cela on ne ferait que contribuer à modifier le malheur social sans l'abolir : "libérer l'avortement" pour le pouvoir et non pour les femmes (et les hommes).

5) Depuis l'antiquité l'avortement était l'affaire des femmes, ainsi :

- L'opération se passait entre la femme involontairement enceinte et une autre, habile (ou non) dans ce genre de manipulation. L'atmosphère morale, et elle seule, rendait ce rapport dangereux pour l'une ou l'autre. Les hommes n'avaient ni les "faiseuses d'anges" ni les sorcières, car les femmes sont le principal danger pour leur société.

- Il y a trois ans, un "mouvement de libération des femmes" parlait pour la première fois de la liberté totale pour les femmes d'avorter et d'utiliser les méthodes contraceptives, sans la dissocier de la nécessité de renverser enfin le rapport hiérarchique entre les sexes.

Depuis ce temps, des hommes (spécialisés ou non) s'occupent ouvertement de ces questions. Pourquoi ?

Une chose est certaine : la liberté d'avorter impose qu'aucun compte ne soit demandé aux femmes. Il y a deux façons modernes de leur demander des comptes :

- Les médecins (y compris les mieux intentionnés) les traitent en objet de science, divisibles à l'infini (pour le saisir dans sa totalité !), les "composantes" de leur problème étant dès lors médicales, psychologiques, sociales, financières, etc. (ils comptent même sans la moindre honte, en "année femmes") Ils demandent des comptes à celles qui ont divulgué ou utilisé la méthode, en refusant de discuter les conditions réelles de cette divulgation.

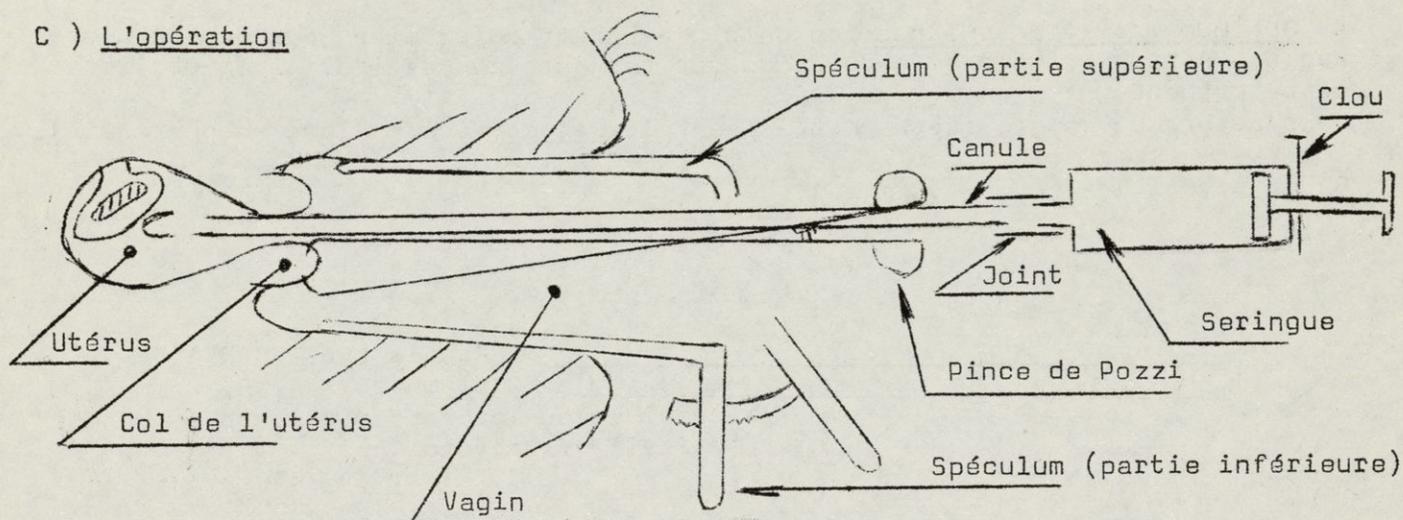
- Les politiciens de gauche demandent des comptes à celles qui ne se "mobilisent" pas de manière correcte, tel que cela se fait habituellement. Eux peuvent à la limite se passer des femmes. Il leur suffit déjà de faire parler couramment celles (muettes) qui se font avorter chaque année, c'est à dire les statistiques).

Dans tous les cas, la démagogie impose de faire sans cesse mention "des intéressées elles-mêmes", puisqu'elles sont absentes du problème tel qu'il est posé, n'y apparaissant qu'en temps qu'objets du raisonnement politique ou scientifique.

NOUS SOMMES CONTRE TOUT CE QUI SE DONNE DE L'IMPORTANCE EN ORGANISANT, ET EN DIMINUANT L'IMPORTANCE DE CE QU'ILS ORGANISENT.

- Métergin (anti-hémorragique de l'utérus sur ordonnance)
- Heptamyl (toni-cardiaque, sur ordonnance)

C) L'opération



- 0) Administrer le Buscopan une demi-heure avant (piqûre intra-musculaire)
- 1) Désinfection des alentours du vagin avec le Mercryl et les compresses stériles
- 2) Introduction délicate du spéculum stérilisé après un toucher vaginal
- 3) Désinfection du vagin et du col de l'utérus avec le mercryl et les compresses, en utilisant une pince à pansement stérilisée.
- 4) Pose de la pince de Pozzi.
- 5) Dilatation du col de l'utérus à l'aide des bougies de Dalsace.
- 6) Introduction de la canule de Karman de 6mm (on utilise celle de 8 mm pour des déclenchements d'avortement ou si les débris passent mal dans la 6 mm)
- 7) Connection de la seringue de 50 cc au moyen du raccord en caoutchouc (tuyau banal) avec la canule.
- 8) Aspiration et maintien de la seringue en position maximum, par blocage de celle-ci en utilisant un clou stérilisé pour conserver une dépression constante.
- 9) Mouvement de va et vient et de rotation pour faciliter l'expulsion des débris du fœtus.
- 10) Evaluation des débris recueillis, et si nécessaire, recommencer 8 et 9 jusqu'à ce que tout soit évacué.
- 11) Retrait des instruments et désinfection en sens inverse de ce qui précède.

D) L'opérateur doit savoir au moins:

- reconnaître un état de choc et le résoudre (évanouissement, malaise etc..)
- pratiquer la respiration artificielle.
- pratiquer un massage cardiaque.
- pratiquer une piquûre intra-musculaire (quart supéro-externe des fesses)
- apprécier très vite ce qu'il ne peut résoudre lui-même.
- connaître l'état général de celle qu'il opère et notamment son état génital (infection, rétroversion, irritation etc.) En cas de doute faire exécuter les analyses et visites nécessaires.

E) Après

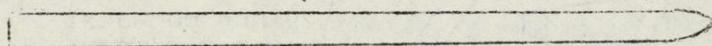
- saignements semblables à des règles possibles pendant 8 jours.
- prendre sa température matin et soir pendant 6 jours (pour surveiller une petite infection toujours possible)
- ne pas prendre de bain, ne rien introduire dans le vagin pendant 8 jours (le col de l'utérus n'est pas refermé) tampax, pénis, doigt etc.
- il est conseillé de prendre la pilule ou un autre moyen contraceptif immédiatement (pour la pilule 5 jours après l'intervention)
- en cas d'incident ou d'anomalie (saignement prolongé, température) on peut soit utiliser le Métergin en cas de petit saignement soit réopérer, soit envoyer en clinique faire cureter.

TECHNIQUE KARMAN (par dépression)

A) Optimum de 7 à 9 semaines (on compte à partir du premier jour des dernières règles. Après 9 semaines un curetage est toujours nécessaires si on utilise cette méthode.

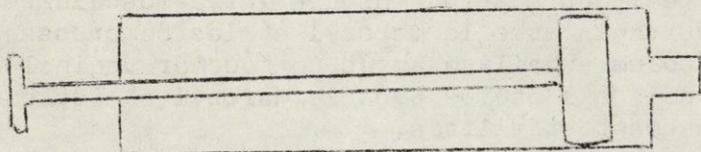
On s'assure de la grossesse en utilisant le G-test (vente libre en pharmacie).

B) le matériel

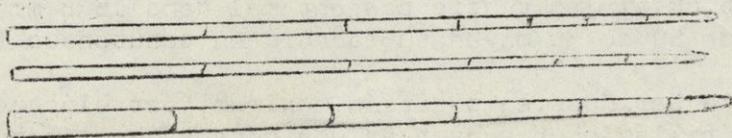


Canule type "KARMAN"
diamètre : 6, 8, 4 mm

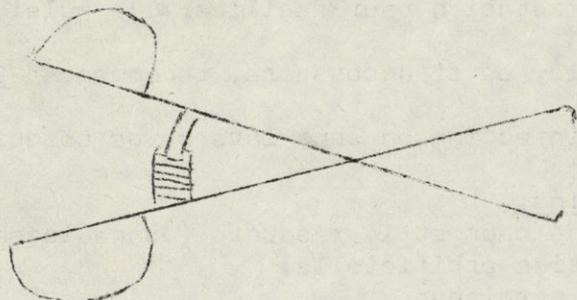
disponible au laboratoire "Rocket of London"
Impérial Way Watford GB



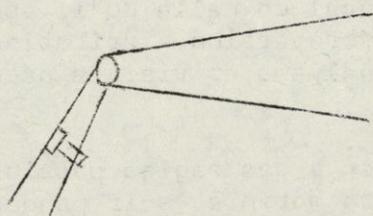
Seringue de 50cc type
"gavage" Plastipak
disponible en france (a)



Bougies de Dalsace en
gomme (pour dilater le col
de l'utérus)
disponible en france (a)



Pince de Pozzi en métal
(pour tenir le col de l'utérus)
disponible en france (a)



Spéculum en métal ou en
plastique (pour ouvrir le
vagin)
disponible en france (a)

(a) se les procurer en utilisant la complaisance de médecins car il faut une carte de l'ordre des médecins pour les obtenir, excepté les seringues.

Médicaments et produits chimiques

- Morcyl Laurylé (antiseptique général en vente libre en pharmacie)
- Compresses stériles (en pharmacie)
- Buscopan (antispasmodique pour le col de l'utérus, sur ordonnance)
- Alcool (pour stériliser, par combustion, les instruments en métal)
- Cétavlon (pour stériliser les instruments en plastique ou en gomme disponible en pharmacie).

APL nantes

Cher(e) ami(e)

Votre abonnement arrive à expiration avec ce numéro.

ou

Vous avez reçu notre bulletin à titre d'information.

Pour éviter une interruption dans les envois, veuillez nous retourner ce bulletin de réabonnement.

nom : _____

prénom : _____

profession : _____ tél. : _____

adresse : _____

(Pensez à indiquer le code postal)

Abonnement, les 12 numéros : à partir de 10 francs. Soutien : 15 ou 20 francs
Abt en nombre : 6 f. par exemplaire en +
Par chèque à l'ordre de "Librairie 71"

APL BENTON

APL BENTON

APL BENTON

APL BENTON

APL BENTON

APL BENTON

APL BENTON